



✓ Budget de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement 2020 présenté pour approbation au Conseil général affiche un excédent de charges de Fr. 242'250.-, soit 1.13% du total des charges de fonctionnement.

Avec une augmentation de Fr. 1'394'941.-, les charges atteignent Fr. 21'418'858.-, soit + 6.97% par rapport au budget 2019. Les revenus augmentent quant à eux de Fr. 1'333'420.- (+ 6.72%) pour atteindre Fr. 21'176'608.-

Les principaux éléments ayant contribué à l'accroissement des charges communales sont les charges d'exploitation relatives au CO, à l'accueil extrascolaire, à la fusion des cercles scolaires, aux frais financiers des EMS, à la crèche, ainsi que les charges de personnel. A cela vient s'ajouter une augmentation importante des charges liées, plus particulièrement celles correspondant aux participations au canton (+ Fr. 545'223.-), dont Fr. 470'000.- rien que pour la participation communale au fonds de fusion pour le financement de la caisse de pension de l'Etat. Les postes correspondant aux aides et subventions diminuent quant à eux de Fr. 208'021.-, en grande partie suite à la baisse des charges d'assistance versées par le service social de la Basse-Veveyse.

L'augmentation des revenus s'explique en partie par une augmentation du revenu des impôts. Celui-ci n'augmente cependant que de Fr. 209'765.-. En effet, suite à l'introduction du PF17 (harmonisation fiscale pour les sociétés), les recettes des personnes morales devraient baisser d'environ Fr. 348'000.- par rapport à 2019. Les taxes et émoluments enregistrent une hausse de Fr. 449'097.- par rapport à 2019, principalement due à l'accroissement des prestations facturées pour la crèche et l'AES et des remboursements de tiers pour le service social.

✓ Investissements 2020

Les dépenses d'investissements s'élèvent à Fr. 6'113'975.-. Elles se composent de nouveaux investissements pour 39.09% et de reports de crédits votés échelonnés sur plusieurs années pour 60.91%. Une grande partie des reports concerne les crédits encore ouverts pour l'agrandissement du bâtiment *le Renard*, la réalisation des travaux Valtraloc et le projet d'aménagement du centre du village.

Dans les nouveaux investissements sont notamment prévus : les honoraires relatifs à la procédure de *la Maison pour tous*, la réfection des toilettes de l'ancien bâtiment le Renard, des travaux sur les routes communales, la communauté solaire du périmètre scolaire, un nouveau véhicule édilitaire, des équipements en mobilier et informatique et le réaménagement des locaux de l'administration, le changement des faces des armoires du bâtiment *le Renard*, la mise à jour de l'électronique du stand de tir, la réfection de la place de la déchetterie, la réhabilitation de l'ancien Abribus à Tatroz et la création d'un couvert, etc.

✓ Eléments forts de l'élaboration du budget 2020

Le Projet fiscal 17 (PF17) a réduit les revenus des personnes morales de la commune dans une proportion importante. La réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat a également péjoré les finances communales.

Entre 2018 et 2020 la participation de la commune aux frais d'exploitation et financiers des EMS du district augmente de 225 %. Durant cette même période, la participation aux frais du CO a augmenté de près de 20 %. Cette tendance va encore s'accroître les prochaines années lorsque s'ajouteront les frais financiers des nouveaux bâtiments scolaires du CO.

Avec les charges de district grandissantes, la commune a de moins en moins de marge de manœuvre sur les postes communaux. C'est pourquoi le Conseil communal s'engage au sein de groupes de travail dans les associations de district, afin que les mêmes principes de gestion et d'efficacité soient appliqués partout. Il espère que ces mesures auront un impact positif sur les budgets prochains.



Séance du Conseil général du 15 octobre 2019

ADOPTION DE NOUVEAUX REGLEMENTS

Lors de sa séance du 15 octobre 2019, le Conseil général d'Attalens a adopté trois nouveaux règlements. Nous vous présentons en résumé les principaux changements apportés par ces nouveaux règlements.

Règlement sur la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement



Le Conseil général a accepté à l'unanimité le nouveau règlement, qui se veut plus généreux en matière de subventionnement des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Les citoyens d'Attalens, qui en font la demande au préalable et qui remplissent les conditions d'obtention, pourront bénéficier d'une subvention communale, non seulement pour la pose de capteurs solaires thermiques, comme c'était déjà le cas jusqu'à maintenant, mais également pour les capteurs solaires photovoltaïques.

Ils pourront également bénéficier, et c'est là une nouveauté, d'une subvention à l'achat d'un vélo électrique, d'un scooter électrique ou d'une voiture électrique. Les demandes seront examinées uniquement pour les achats effectués à partir de 2020, date d'entrée en vigueur du règlement.

Règlement relatif à la gestion des déchets



Le Conseil général a accepté le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets dont les principales modifications d'ordre cosmétique sont liées à l'introduction de la taxe au sac, en lieu et place des vignettes. Le Conseil général a également pris connaissance des changements apportés au règlement d'application, qui est de la compétence du Conseil communal.

Ainsi, à partir de 2020, une taxe de base de Fr. 100.- minimum sera facturée à toutes les entreprises.

Pour les déchets amenés à la déchetterie, les entreprises devront s'acquitter d'une taxe de base de Fr. 60.- par m³, (précédemment Fr. 30.- par m³), ceci jusqu'à concurrence de Fr. 800.-, l'augmentation du tarif par m³ ayant pour objectif une diminution du volume amené par les entreprises à la déchetterie.

Règlement sur la détention et l'imposition des chiens



Le Conseil général a accepté le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens dont une partie des modifications est d'ordre cosmétique.

Le changement majeur concerne les espaces interdits aux chiens et ceux où ils doivent être tenus en laisse. Ainsi les chiens sont désormais **interdits sur les aires de sport**. Ils doivent obligatoirement être **tenus en laisse** dans les lieux suivants : **au centre du village, dans les quartiers d'habitation, dans le périmètre scolaire et sur les aires de jeux.**

Nous en profitons pour rappeler aux propriétaires de chien que celui-ci ne doit pas souiller le domaine public et privé d'autrui et que ses déjections doivent être ramassées. Les contrevenants sont passibles d'une amende. D'avance, merci !

Pour plus d'informations, vous pourrez consulter les règlements dès leur approbation par le Conseil d'Etat sur www.attalens.ch – rubrique : Commune d'Attalens – son organisation – règlements, tarifs et formulaires



Personnel communal

ARRIVEE



LOIC PFISTER

Employé
de voirie

Service de voirie

Mon origine

Je suis né en 1989. J'ai passé mon enfance et ma jeunesse à

Corbeyrier dans le Chablais, région où j'ai également suivi ma scolarité. Etabli à Attalens avec ma compagne, je suis papa de deux petits enfants.

Ma trajectoire professionnelle

Après un apprentissage de forestier bûcheron, j'ai travaillé pendant 4 ans comme employé de voirie à Corbeyrier.

Durant les 3 années qui ont suivi, j'ai à nouveau exercé mon métier de forestier

bûcheron, et pendant quelque temps, j'ai occupé un poste de manutentionnaire dans une entreprise active dans l'organisation d'événements.

Ma nouvelle fonction

Mon temps de travail se partage entre la surveillance de la déchetterie et les autres tâches du service de voirie. Ces activités me sont familières puisque j'ai occupé un poste similaire lors de mon premier emploi. J'apprécie la diversité de ce travail, ma préférence allant au déneigement des routes en hiver.

Mes passions

Je pratique le VTT de descente et d'enduro, une discipline de VTT tout terrain qui combine VTT de descente et cross.

Je joue également de la guitare. Plus jeune, j'étais membre d'un groupe de métal.

J'aime également beaucoup les vieilles voitures et les motos. D'ailleurs, quand j'ai un peu de temps, je remets en état une moto.



KEVIN BURNIER

Apprenti
Agent
d'exploitation

Service de voirie

Mon origine

Je suis né à Morges en 2004. J'ai grandi à Attalens, où j'ai

effectué ma scolarité.

Ma nouvelle fonction

Quand j'étais petit, il m'arrivait assez souvent d'effectuer la tournée de déneigement avec le responsable de l'édilité et ça me plaisait beaucoup, même si je devais parfois me lever très tôt le matin. Après divers stages, c'est donc assez naturellement que j'ai débuté un apprentissage d'agent d'exploitation. J'apprécie ce travail pour ses tâches très variées avec bien sûr, une préférence pour l'entretien des routes, plus particulièrement le déneigement.

Mes passions

Je suis fan de modélisme, plus particulièrement les modèles de voitures à essence et les avions.



Personnel communal

INTEGRATION DU PERSONNEL DE CONCIERGERIE DE REMAUFENS

Dans le cadre de la fusion des cercles scolaires d'Attalens-Granges et Remaufens, il a été décidé d'intégrer le personnel de conciergerie de l'école de Remaufens au nouveau cercle scolaire de la Basse-Veveyse à partir de janvier 2020.

Les principaux avantages de cette réunion des forces sont l'application de méthodes de travail standardisées sur les deux sites, une gestion d'équipe facilitée en cas de remplacement, ainsi qu'une gestion de stock plus aisée grâce à des achats groupés.



Nous recherchons

SECRETAIRE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil communal d'Attalens recherche pour le secrétariat du Conseil général

UN-E EMPLOYE-E DE COMMERCE

Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter le site www.attalens.ch rubrique : Commune d'Attalens - son organisation - emploi.



Biodiversité

BRANCHES EN FORET

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive, avec des branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt ?



Ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. Ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les micro-organismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardage où circulent les engins forestiers.

Dessin: Silvan Wegmann

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pour cent – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent d'une sylviculture plus proche de la nature. Ainsi, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pour cent depuis 1990 en forêt.

Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages ; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.



Projecteur mobile, écran et nouvelle sonorisation

MANIFESTATIONS DANS LES SALLES COMMUNALES



La commune a fait l'acquisition de matériel multimédia afin de répondre aux besoins actuels lors de l'organisation de manifestations dans les salles communales.

Un projecteur mobile, un écran et une nouvelle sonorisation performante peuvent dorénavant être mis à disposition des organisateurs d'événements, la mise en place et le rangement étant assurés gracieusement par le service de conciergerie communal.

Pour plus d'informations consultez le site www.attalens.ch rubrique : vie locale – activités



Centre-village

PLACE DE FOOD-TRUCK

La place du centre-village comporte désormais une place réservée aux food-truck (camions restaurants). Cet aménagement permettra non seulement de répondre au succès croissant de la restauration rapide à emporter auprès de la population, mais également d'animer la place du centre-village. Un restaurateur occupe déjà la place le jeudi soir de 18h30 à 21h00.

Si vous êtes intéressé par cet emplacement à un autre moment dans la semaine, vous pouvez contacter la commune au 021 947 41 85 pour des informations sur les conditions de mise à disposition ou consulter notre site internet www.attalens.ch rubrique : vie locale – activités - locations



Commune

EN BREF

Remerciements pour le Comptoir de la Veveyse

Le Conseil communal remercie et félicite les nombreux commerçants et entreprises d'Attalens qui ont pris part au Comptoir de la Veveyse contribuant au succès de la manifestation et démontrant ainsi le dynamisme de la commune d'Attalens.

Fermeture du bureau communal et de la déchetterie

Durant les fêtes de fin d'année, **le bureau communal** sera fermé du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020. Réouverture du guichet **le lundi 6 janvier 2020 à 9h00**.

La déchetterie et le compost seront fermés le mercredi 25 décembre 2019 et le mercredi 1^{er} janvier 2020.

Joyeux Noël et heureuses fêtes de fin d'année à tous. Le Conseil communal présente ses vœux les plus chaleureux pour l'année 2020 aux membres du personnel communal, aux Conseillers généraux, aux personnes qui de près ou de loin ont participé à la vie de la commune. Il présente enfin ses meilleurs vœux à la population d'Attalens.



Horaire 2020

TPF

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**

**... à partir
du 15 décembre 2019**

Nouvel horaire sur tpf.ch

tpf.ch



Allez maintenant gratuitement au musée !

CARTE CULTURE

Avec la CarteCulture les personnes à revenus modestes vivant dans les communes partenaires peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives. **Attalens** en fait partie !



Le Passeport Musées Suisses offre aux bénéficiaires de la CarteCulture à Fribourg 900 billets donnant le droit d'entrer dans un des plus de 500 musées de Suisse. Les billets sont valables pour toutes les personnes en possession d'une CarteCulture. Ils peuvent être utilisés jusqu'au 30.11.2020.

Vous ne possédez pas encore de CarteCulture ? Commandez-la de préférence en ligne à l'adresse www.carteculture.ch

Plus d'infos sur www.carteculture.ch/fribourg; info@caritas-fr.ch; Tél. 026 321 18 54



Pro Senectute

TABLE D'HÔTE EN VEVEYSE

Partager un moment convivial, se retrouver autour d'une bonne table à plusieurs, pour que manger soit un plaisir !

Pro Senectute Fribourg vous propose de prendre un bon repas, dans une ambiance chaleureuse. En Vevyese, cette possibilité existe à Tatroz et Châtel-St-Denis

Pour qui ?
Inscription
Où ?

personnes âgées de 60 ans et plus
jusqu'à 48 h à l'avance
Marita Simon à Tatroz 021 947 54 70 / 076 533 66 15
Chantal Honegger-Rupp à Châtel-St-Denis 079 215 02 08
infos auprès de Mme Simon ou Honegger-Rupp

Prochaines dates ?



402 communes solidaires et fleuries

UNE TULIPE POUR LA VIE



En octobre 2019, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, 402 communes dans toute la Suisse, dont Attalens, se sont mobilisées pour planter des centaines de milliers de bulbes de vie, en participant à campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par l'association L'aiMant Rose.

Massifs et plates-bandes vibreront de tulipes roses et blanches au printemps 2020. Le but de cette action est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches tout en sensibilisant la population à cette problématique.

En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. 1 femme sur 8 en est victime.

Les tulipes ont été plantées en respectant la proportion d'1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches qui symbolise la proportion de femmes touchées par le cancer du sein. Les communes participantes affichent ainsi un signal fort de soutien aux victimes du cancer du sein et à leurs proches.